

**DELIBERATION N°11-2023**

En date du 13 Avril 2023

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just-Le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de M. Joël GARESTIER, Maire.

Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

PRESENTS :

M. Joël GARESTIER, Maire ;

Mmes. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT ; Martine CARRILLO ; Régine DE PAIVA, Adjointes

MM. Philippe HENRY ; Jean-Luc GARCIA, Adjoins

Mmes. Patricia CHABROUX VICENTE ; Hélène TOUCAS ; Virginie BASSALER ; Isabelle COUTY ; Emilie TALLET ; MM. Bernard GLANDUS ; Patrick SIMON ; Stéphane GIRARD ; Jean-Philippe NANEIX ; Brice APPERT ; André GAILLARD ; Victor GRANDJACQUOT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme. Magali GADY

- M. Manuel VERGER

- M. Sébastien PEAUDECERF (pouvoir à M. Philippe HENRY)

- Mme. Christelle DESMOULINS (pouvoir à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT)

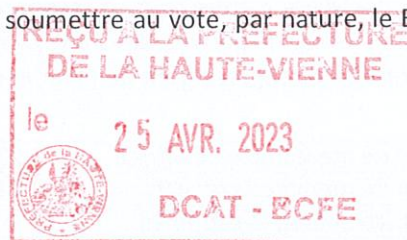
- Mme. Claude THIBAUT GUILLON (pouvoir à M. André GAILLARD)

Vu les articles L2311-1 ; L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires de soumettre au vote, par nature, le Budget Primitif annexe de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif annexe 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de Fonctionnement

CHAP.	DÉPENSES	MONTANT			
011	Charges à caractère général	10 700,00			
66	Charges financières	7 800,00	Vote		
023	Virement section d'investissement	55 240,31	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		73 740,31	21	0	0

CHAP.	RECETTES	MONTANT			
70	Produits des services du domaine	70 722,32			
002	Résultat reporté	3 017,99	Vote		
			Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Recettes de Fonctionnement		73 740,31	21	0	0

Section d'Investissement

CHAP.	DÉPENSES	MONTANT	Vote		
23	Immobilisations en cours	300 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	43 500,00			
020	Dépenses imprévues	21 740,31			
001	Résultat reporté	43 551,72	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Dépenses d'Investissement		438 792,03	21	0	0

CHAP.	RECETTES	MONTANT	Vote		
16	Emprunts	214 500,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 551,72			
13	Subventions	115 500,00			
021	Virement section de fonctionnement	55 240,31			
			Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Recettes d'Investissement		438 792,03	21	0	0

Article 2 : De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

Le Maire,



Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 20 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023